TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire Lanaudière

Bilan annuel

2023-2024

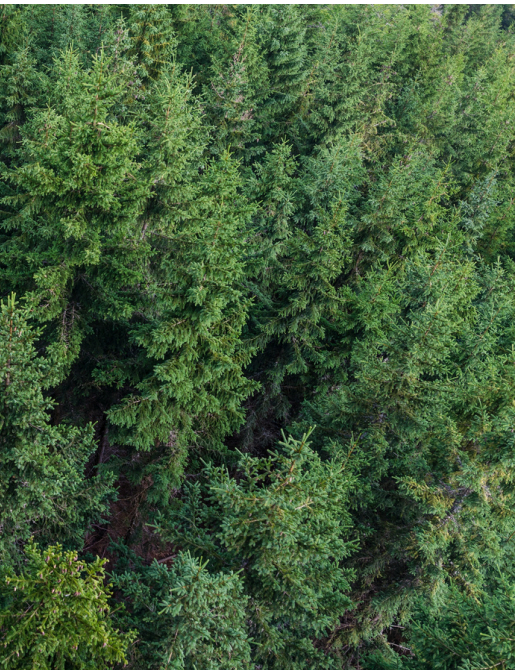

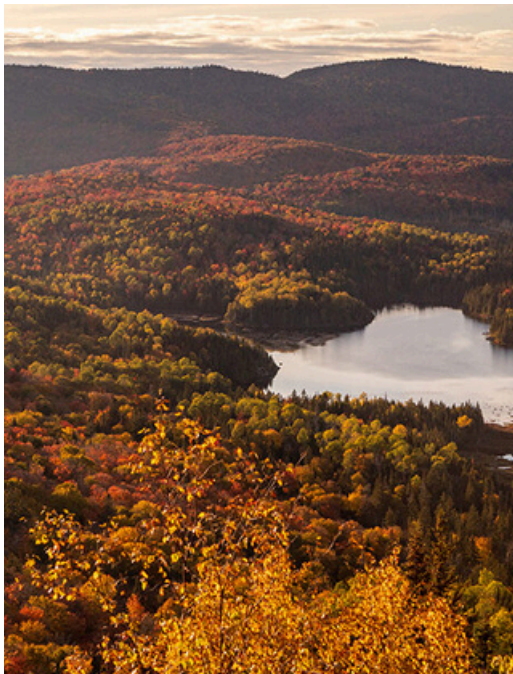

Table des matières

1. Mandat de la Table GIRT 2
2. Portrait des participants 2
2.1. Composition de la Table GIRT et participation 3
Tableau 1 — Composition de la Table par délégué et substitut pour le calcul du taux de participation 3
3. Activités et réalisations 7
3.1. Enjeux priorisés 7
Tableau 2 — Enjeux priorisés par la TGIRT en 2023-2024 7
3.2. Objectifs locaux d'aménagement 7
3.3. Comités de travail 7
Tableau 3 — Composition du comité acéricole 8
Tableau 4 — Composition du comité AIPL 9
3.4. Acquisition de connaissances 9
Tableau 5 — Résumés des projets d'acquisition de connaissance et de documentation d'enjeux 9
3.5. Points saillants des rencontres 10
Tableau 6 — Résumé des objectifs et résultats des formations offertes aux membres de la Table GIRT 10
3.6. Règlement des différends 11
3.7. Harmonisation des secteurs d'interventions commerciaux 11
Tableau 7 — Secteurs d'interventions commerciaux harmonisés en 2023-2024 par territoire et municipalité 11
3.8. Harmonisation des secteurs d'interventions non commerciaux 12
Tableau 8 — Secteurs d'interventions non — commerciaux harmonisés en 2023-2024 par territoire et municipalité 12
Tableau 9 — Synthèse des mesures d'harmonisations par enjeu 13
3.9. Harmonisation antérieure de secteurs d'interventions 19
Tableau 10 — Secteurs d'interventions harmonisés non récoltés 19
4. Évaluation et amélioration continue 20
4.1. Membres de la TGIRT 20
4.2. Organisme responsable de la coordination de la TGIRT 21
Annexe I Harmonisation 2023-2024 — Résultat du sondage annuel destiné aux utilisateurs 23

Rédaction Vincent Duquette-Rivard Ingénieur forestier
Approbation administrative Claudine Ethier Ingénieure forestier
Révision linguistique et mise en page Arianne Sylvestre Secrétaire PADF

1. Mandat de la Table GIRT

La Table GIRT est une entité consultative qui réagit aux plans d'aménagement forestier intégré proposés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Sa mise en place répond à l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, qui décrit également ses principaux mandats :

- Assurer la prise en compte des intérêts des personnes et organismes concernés par l'aménagement durable des forêts ;
- Proposer des objectifs locaux d'aménagement durable ;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages ;
- Proposer un mécanisme de règlement des différends.

2. Portrait des participants

Les rencontres de la Table GIRT 062 favorisent l'échange d'information et la mise en commun de l'expérience, mais aussi de l'expertise des différents partenaires.

Pour l'année allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, les membres se sont rencontrés 8 fois :

- 3 rencontres d'une journée complète ;
- 5 rencontres d'une demi-journée ;
- 1 visite terrain.

Toutes les rencontres ont obtenu un double quorum (nombre de participants présents et nombre de catégories représentées). Le portrait de la participation, illustré à la figure 1 ci-dessous présente brièvement l'évolution de la participation des membres aux rencontres. Le calcul du taux de participation du tableau 1 considère le nombre de participants présent (délégué ou substitut) pour chaque rencontre sur l'ensemble de ceux-ci soit pour un total de 38. Pour l'année 2023-2024, le taux de participation des délégués ou substituts moyens présents pour l'ensemble des rencontres est de 40 %.

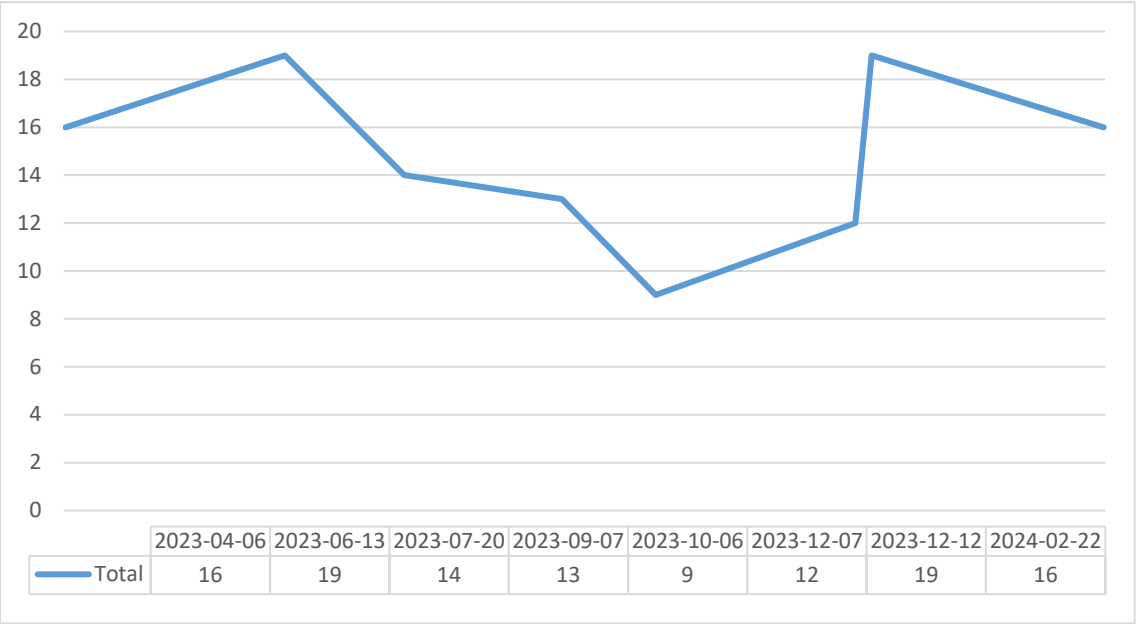

Figure 1 — Portrait de la participation des membres de la Table GIRT 062

2.1. Composition de la Table GIRT et participation

Tableau 1 — Composition de la Table par délégué et substitut pour le calcul du taux de participation

*** À noter que les membres de la coordination de la Table GIRT, le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que le siège d'observateur ne sont pas comptabilisés dans le décompte du taux de participation.*

Participants	2023-04-06	2023-06-13	2023-07-20	2023-09-07	2023-10-06	2023-12-07	2023-12-12	2023-02-22	Total
Organisme responsable de la Table GIRT									
Isabelle Perreault — Préfet et présidente de la TGIRT		x						x	2
Réjean Gouin — Maire de Saint-Michel-des-Saints et vice-président de la TGIRT	x		x	x	x	x	x		6
Vincent Duquette-Rivard (Claudine Ethier jusqu'au 6 avril 2023) — Responsable de la TGIRT	x	x	x	x	x	x	x	x	8
Arianne Sylvestre — Secrétaire	x	x	x	x	x	x	x	x	8
Philippe Gaudet — Technicien forestier	x								1
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts									
Yannick Ouellet — Chef de l'unité de gestion de Saint-Émélie-de-l'énergie	x	x	x	x	x	x	x		8
Isabelle Parent — Harmonisation	x	x	x	x	x	x	x		8
Gabriel Blanchet — Biologiste	x	x	x	x	x	x	x		8
Isabelle Matteau — Coordonnatrice TGIRT	x	x	x	x	x	x	x		8
Anouk Pohu — MRNF	x								1
Manon Gilbert — Directrice régionale Lanaudière-Laurentides									0
Sandrine Paquin — Responsable régionale de l'harmonisation						x	x		2
Autres utilisateurs (Tourisme, chasse, pêche, UPA)									
Serge-Alexandre Demers — Autres utilisateurs (délégué)									0
Yasmine Kessaci — Autres utilisateurs (substitut)			x						1

Participants	2023-04-06	2023-06-13	2023-07-20	2023-09-07	2023-10-06	2023-12-07	2023-12-12	2023-02-22	Total
Bénéficiaires de garanties de l'approvisionnement									
Maxime Trudel — Scierie St-Michel (délégué)	x	x	x	x	x	x	x	x	8
Mathieu Dufresne — Scierie St-Michel (substitut)									0
Patrick Provost — Groupe Crête (délégué)	x	x		x	x	x	x	x	7
Élizabeth Rivard — Groupe Crête (substitut)	x			x		x	x	x	5
Réjean Lachance — Produits forestiers Lachance (délégué)			x						1
Éric Chiasson — Produits forestiers Lachance (substitut)									0
Communauté Atikamekw de Manawan									
Sipi Flamand — Manawan (délégué)									0
Kevin Dubé — Manawan (substitut)									0
Jean-Noël Dubé — Manawan (substitut)									0
Conseil régional de l'environnement									
Aurélie Charpentier (Denise Trudel jusqu'au 6 avril 2023) — CRE Lanaudière (délégué)	x	x		x			x	x	5
Rénald Breault — CRE Lanaudière (substitut)									0
Titulaire de permis de piégeage (bail de droits exclusifs)									
Robert Papineau — Bail de piégeage (délégué)	x	x	x	x	x	x	x		7
Marc Gauthier — Bail de piégeage (substitut)	x	x				x	x	x	5
Organisme représentant les détenteurs des baux de villégiature									
Michel Moreau — Regroupement des locataires du territoire public (délégué)	x	x						x	3
Bertrand Grenier — Regroupement des locataires du territoire public (substitut)	x		x			x	x	x	5
Municipalité régionale de comté									

Participants	2023-04-06	2023-06-13	2023-07-20	2023-09-07	2023-10-06	2023-12-07	2023-12-12	2023-02-22	Total
Jean Hubert – MRC de D'Autray (délégué)		x	x		x	x		x	5
Michael Turcot – MRC de D'Autray (substitut)									0
Claudine Ethier (Félix Nadeau-Rochon jusqu'au 6 avril 2023) — MRC de Matawinie (délégué)	x	x	x	x	x	x	x	x	8
Réjean Gouin — MRC de Matawinie (substitut)	x		x	x	x	x	x		6
Philippe Gaudet (Alexandre Mathieu-Vaugeois jusqu'au 6 avril 2023) — MRC de Matawinie (substitut)		x	x			x	x	x	5
Organisme de bassin versant									
Delphine Deléglise — Organisme de bassin versant (délégué)	x	x	x	x			x	x	6
Stéphanie Chabrun — Organisme de bassin versant (substitut)									0
Organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée									
Nathalie Poitras — ZEC Lavigne (délégué)		x	x	x	x		x	x	6
Julie Lachance — ZEC Collin (substitut)	x	x		x		x	x	x	6
Pierre-Éli Brissette (François Couture jusqu'au12 décembre 2023) — ZEC des Nymphes (délégué)	x	x	x	x	x	x	x		7
Robert Gauvin — ZEC Boullé (substitut)	x	x		x		x	x		5
Réserve faunique (Rouge- Matawin, Mastigouche)									
Jonathan Lasnier (Yannick Dufour jusqu'au 6 avril 2023 et Patrick Gendreau jusqu'au 12 décembre 2023) — SÉPAQ (délégué)	x	x					x	x	4
Francis Desjardins — SÉPAQ (substitut)									0
Titulaire de permis de pourvoirie									
Jonathan Leblond — Fédération des pourvoiries du Québec (délégué)									0
François Trottier — Fédération des pourvoiries du Québec (substitut)									0
Myriam Poirier — Fédération des pourvoiries du Québec (délégué)	x	x	x	x	x		x		6

Participants	2023-04-06	2023-06-13	2023-07-20	2023-09-07	2023-10-06	2023-12-07	2023-12-12	2023-02-22	Total
Simon Martin De-Bujanda — Fédération des pourvoiries du Québec (substitut)									0
Titulaire de permis d'exploitation d'érablière									
Alan Bryson — Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL) (délégué)		x	x	x			x	x	5
Martin Pilette (Guy Breault jusqu'au 7 septembre 2023) **— Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)** (substitut)							x		1
Organismes représentant les véhicules hors route (VHR)									
Michael Barras — Véhicule hors route (délégué)					x	x	x	x	4
Patrick Ricard — Véhicule hors route (substitut)		x							1
Organisme observateur									
Karen Ferland — Association forestière de Lanaudière	x	x	x				x		4
Total par rencontre	16	18	14	14	10	14	20	16	122
Nombre de délégués ou substituts prévus	38	38	38	38	38	38	38	38	304
Taux de participation des délégués ou substituts moyens :	40 %								

3. Activités et réalisations

3.1. Enjeux priorisés

Lors de l'adoption de son plan de travail 2023-2024, les membres de la Table GIRT ont priorisé des enjeux sur lesquelles ils souhaitaient se concentrer. Le Tableau 2 ci-dessous présente les actions entreprises par rapport à chaque enjeu.

Tableau 2 — Enjeux priorisés par la TGIRT en 2023-2024

Enjeu	Actions entreprises
Qualité de l'habitat de l'orignal	• Présentation du projet d'acquisition de connaissance de la TGIRT de la Capitale-Nationale : « Plan d'aménagement forestier intégré visant à améliorer la qualité de chasse à l'orignal sur la Réserve faunique de Portneuf ». • Formation d'un comité orignal prévue pour l'année 2024-2025
Connectivité et répartition spatiale des coupes	• Aucune
Développement et gestion réseau routier	• Révision du libellé de la mesure générique : « Période de chasse » en ce qui concerne le transport de bois durant la chasse à l'orignal à l'arme à feu. ○ 1 rencontre ; ○ Aucun consensus trouvé pour cette année • Présentation sur les programmes de financement de la voirie forestière : ○ Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) ○ Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ○ Restauration des traverses des cours d'eau (RTCE) ○ Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur les chemins multiusages (PRCCM) • Formation d'un comité gestion du réseau routier en 2024-2025
Paysage	• Aucune

3.2. Objectifs locaux d'aménagement

Un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié par les participants de la Table GIRT sur un ensemble de sites ou un territoire donné. Il pourrait modifier la stratégie d'aménagement dans le but de concilier les activités d'aménagement forestier avec d'autres usages ou fonctions du territoire forestier.

Les objectifs locaux déterminés par la Table GIRT 062 sont détaillés dans le document Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062, qu'il est possible de consulter sur le site www.foretlanaudiere.org, dans l'onglet « Fiches d'harmonisation ».

Aucun nouvel OLA ou mesure d'harmonisation générale n'a été adopté pendant l'année 2023-2024. Les travaux des comités de travail reflètent les enjeux susceptibles de se traduire en OLA ultérieurement.

3.3. Comités de travail

Acériculture

Le comité acéricole a été mis sur pieds en juin 2020. Les objectifs du comité sont de :

- Identifier un potentiel réalisable à court, moyen et long terme, sans égard à la planification forestière, afin de promouvoir sa mise en valeur ;
- Identifier un objectif régional à long terme de maintien du potentiel acéricole et la manière dont il peut être inséré dans les stratégies d'aménagement du MRNF ;

Le comité acéricole est composé des organismes présentés au tableau suivant.

Tableau 3 — Composition du comité acéricole

Secteur	Organisme
Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)	Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)
Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA)	Scierie Saint-Michel
Municipalité régionale de comté (MRC)	MRC de Matawinie
	MRC de D'Autray
Autres présents sporadiquement	ZEC des Nymphes
	Fédération des pourvoiries du Québec

Pour l'année allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, les membres se sont rencontrés 2 fois. Ses travaux ont porté sur les points suivants :

- Analyse des projets d'agrandissements hors potentiel acéricole à prioriser (PAP) afin de recommander des superficies en ajout au PAP existant;
  - Identification et adoption de mesures d'harmonisations de cohabitation entre les BGA et les PPAL advenant que les PAP enclavent de futurs secteurs de récoltes.
- Évaluer la possibilité d'inventorier les PAP existants.

Les prochaines actions du comité sont les suivantes :

- Identifier les projets d'agrandissements de l'ensemble des PPAL sur le court, moyen terme (0-20 ans) en réalisant des entrevues auprès des producteurs existants
- Inventorier les PAP existants (MRNF).

Aires d'intensification de production ligneuse

Le comité sur les aires d'intensification de production ligneuse a été mis sur pieds en février 2022 à la demande du MRNF. L'objectif du comité est d'émettre des recommandations visant à :

- Convenir des travaux admissibles dans les AIPL ;
- Convenir de la compatibilité des activités et usages en AIPL ;
- Définir des lignes directrices pour la localisation d'AIPL ;
- Convenir des cibles d'implantation et d'un horizon pour atteindre ces cibles ;
- Fournir un avis sur une cartographie préliminaire des AIPL potentielles.

Bien que le comité AIPL est composé par l'ensemble des membres de la Table puisque l'objectif de recommandations provient de la Table GIRT. Les membres suivants sont davantage présents aux rencontres (Tableau 4) :

Tableau 4 — Composition du comité AIPL

Secteur	Organisme
Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)	Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)
Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA)	Scierie Saint-Michel
Municipalité régionale de comté (MRC)	MRC de Matawinie
	MRC de D'Autray
Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)	ZEC Collin, ZEC Lavigne, ZEC des Nymphes
Organisme de bassin versant (OBV)	AGIR Maskinongé
Représentant des détenteurs de baux de villégiature	Regroupement des locataires sur les terres publiques (RLTP)
Autres présents sporadiquement	Fédération québécoise des clubs quads et Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Fédération des pourvoiries du Québec
	Association des trappeurs professionnels du Québec

Pour l'année allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, les membres se sont rencontrés 1 fois. Cette rencontre portait sur les cibles d'implantations et d'horizon. Les prochaines rencontres du comité permettront de visualiser une cartographie préliminaire.

3.4. Acquisition de connaissances

Les projets d'acquisition de connaissances réalisés sont listés ci-dessous.

Tableau 5 — Résumés des projets d'acquisition de connaissance et de documentation d'enjeux

Titre	Objectif(s)	Avancée(s) / Résultat(s)
Validation terrain du potentiel acéricole de Lanaudière (3e année)	• Identifier les peuplements forestiers pouvant faire l'objet d'une exploitation acéricole durable immédiate, à moyen terme ou à long terme. • Identifier des traitements sylvicoles permettant de maintenir le potentiel acéricole et d'augmenter la banque de données de secteurs avec un potentiel acéricole inventorié.	• Méthodologie : validation terrain avant et après récolte afin d'évaluer l'impact des différents traitements forestiers sur le potentiel d'entaille d'une érablière. • Validation terrain avant récolte de 13 secteurs d'interventions potentiels (SIP) figurant au PAFIO 2022 (1 172,9 ha).
Acquisition d'orthophotographies pour le territoire public	Réaliser des orthophotographies captées sans feuilles sur le territoire public afin de mieux repérer les utilisations du territoire pour contribuer à une prise de décision des choix d'aménagement et d'harmonisation	Survol et livraison des produits orthophotographiques du TNO de la MRC de Matawinie, excepté le TNO Saint-Guillaume-Nord (6 377 km2).

3.5. Points saillants des rencontres

Cette sous-section présente les points abordés selon les objectifs des rencontres. Par la suite, il relate les formations réalisées, les échanges d'informations, le partage et le transfert de connaissances qui ont eu lieu pendant les rencontres en lien avec le plan de travail.

- **Décisions**

Les points de décisions de la Table GIRT rassemblent l'ensemble des décisions permettant son bon fonctionnement et l'atteinte de ses objectifs. Ils incluent également les avis et recommandations transmis au MRNF, sauf affaires administratives, ainsi que les mesures d'harmonisations pour les secteurs d'interventions.

- Fermeture de chemin — CADIEUX CONSCRIT
  - Demande liée à la quiétude
  - Aucune mesure proposée
- Fermeture de chemin — RONDEAU FRID-CANARD
  - Demande liée à la quiétude
  - Aucune mesure proposée

- **Formation**

Tableau 6 — Résumé des objectifs et résultats des formations offertes aux membres de la Table GIRT

Titre	Objectifs de la formation	Outils développés
Forêt ouverte	• Familiariser l'utilisateur avec les fonctionnalités et options de Forêt ouverte • Présenter les couches de données d'intérêt • Permettre aux délégués d'utiliser Forêt ouverte afin d'améliorer leur travail lors d'élaboration de mesures d'harmonisations, d'identification de préoccupations et dans les travaux des sous-comités	• Carte de base avec les couches pertinentes pour importation dans *Forêt ouverte* • Procédure d'importation de la carte de base et de fichiers de formes • Fichier de forme provenant du PAFIO 2024 : ○ Chemins ; ○ Secteurs d'interventions potentiels (SIP) ; ○ Ponts et ponceaux ; ○ Sablières.
Introduction aux nouveaux délégué(e)s	• Apprendre les bases du régime forestier québécois • Connaître le fonctionnement de la Table GIRT 062 • Comprendre le rôle d'un délégué	• Règles de fonctionnement de la Table GIRT 062 • Cadre et processus d'harmonisation de la GIRT062.

- **Échanges d'informations, partage et transfert de connaissances**

Cette sous-section aborde l'ensemble des présentations ou points de discussions présentés à la Table GIRT dans le but de faire progresser les dossiers en lien avec les PAFI. Ceci exclut les présentations ou transferts de connaissances réalisées pour travailler les enjeux priorisés présentés au Tableau 2.

- Rapport de la consultation publique sur le PAFIT 2023-2028 ;

- Rapport de la consultation publique du PAFIO 2022 ;
- Rappel des processus de règlements des différends ;
- Mise en contexte — Exercice d'ajustement des PAP 2023 dans le cadre du plan directeur en acériculture dans les forêts publiques ;
- Calendrier des activités de chasse ;
- Rapport d'audit FSC ;
- Bilan TGIRT 2022-2023 ;
- Réflexion sur l'avenir de la forêt — Consultation publique ;
- Territoires incompatibles aux activités minières (TIAM) — suspension temporaire ;
- Consultation publique PAFIO 2024 du 15 mars au 9 avril — présentation des secteurs d'interventions potentiels (SIP).

- **Visite terrain**

Une visite terrain a eu lieu le 11 octobre dans Lanaudière. Celle-ci avait les objectifs suivants :

- Voir des opérations forestières ;
- Discuter et comprendre la réalité d'un entrepreneur forestier ;
- Visiter l'usine de transformation associée aux opérations forestières.

3.6. Règlement des différends

Aucun processus de règlement des différends n'a été déclenché pendant l'année 2023-2024.

3.7. Harmonisation des secteurs d'interventions commerciaux

Les prises de décision à la Table GIRT 062, incluant l'adoption des mesures d'harmonisation des secteurs d'intervention, se concluent par consensus uniquement. Il n'existe aucun mécanisme de vote.

Au cours de l'année 2023-2024, 22 secteurs d'intervention ont été harmonisés (Tableau 7). Les fiches résumées d'harmonisation peuvent être consultées au www.foretlanaudiere.org dans l'onglet « Suivi des travaux d'aménagement forestier — Fiches d'harmonisation ».

Tableau 7 — Secteurs d'interventions commerciaux harmonisés en 2023-2024 par territoire et municipalité

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Saint-Michel-des-Saints	Parc régional du Lac Taureau	BARRAGE_INTERBANDES
		PRICE
		BOUTEILLE_SUD
Territoire non organisé Saint-Michel-des-Saints	ZEC Collin	BORY
Territoire non organisé Mandeville	Réserve faunique Mastigouche	HIRONDELLE
Territoire non organisé Saint-Côme		CADIEUX_CONSCRIT
Saint-Côme	Réserve faunique Mastigouche	RUISSEAU_BEAURIVAGE
Saint-Zénon	ZEC des Nymphes	CASTOR
Saint-Damien	ZEC des Nymphes	GAUTHIER

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
	Pourvoirie domaine du Renard bleu	
Territoire non organisé		IRON
		NORD_DEVENYNS
	Réserve faunique Mastigouche	SAUTERELLE_OUEST
	Réserve faunique Rouge-Matawin	MATAWIN
		BERGERAC_MONTAGNAC
	Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Boullé	LUMINA
	ZEC Boullé	MISERE
		YVON (BMMB)
	ZEC Boullé ZEC Collin	RIV_MILIEU_MERLE
	ZEC Collin	BROUILLE
		CORNEMUSE
	ZEC Lavigne	RACETTE
	Pourvoirie Vent de la Savane	TINERABLE

3.8. Harmonisation des secteurs d'interventions non commerciaux

Au cours de l'année 2023-2024, 23 secteurs de travaux sylvicoles non commerciaux ont été harmonisés (Tableau 8). Les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent inclure de la préparation de terrain, de la plantation et du débroussaillage.

Travaux culturaux de remise en production

Perturber le sol pour créer un environnement favorable à la régénération OU reboiser afin d'accélérer la régénération.

Travaux culturaux de peuplements régénérés

Débroussailler une partie des arbres pour diminuer la compétition et améliorer la croissance OU élaguer les branches pour améliorer la qualité du bois

Les fiches résumées d'harmonisation peuvent être consultées au www.foretlanaudiere.org dans l'onglet « Suivi des travaux d'aménagement forestier — Travaux sylvicoles non commerciaux ».

Tableau 8 — Secteurs d'interventions non — commerciaux harmonisés en 2023-2024 par territoire et municipalité

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Saint-Damien	ZEC des Nymphes	ENGLAND
Saint-Donat		PAGÉ
Saint-Michel-des-Saints	Réserve faunique Mastigouche	TREMBLAY
Saint-Zénon	ZEC des Nymphes	GRAINS
	ZEC des Nymphes Pourvoirie Réal Massé	ÎLES
TNO		ANTOINE
		PELLETIER
		DEVENYNS_OUEST
		DUBEAU
		PÉTAIN
	Réserve faunique Rouge-Matawin	GALAUD
		DERNAJOU
		MATAWIN
	ZEC Boullé	BENT
	Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Collin ZEC Boullé	PIERRON
		RUISSEAU_PIERRON
	ZEC Collin	CHARLAND
		CHARLAND-HAUTEUR-NICOLE
		JUDY
		MCDOUGAL
	ZEC Collin Pourvoirie Vent de la Savane	TANNEGUY
	Pourvoirie du Milieu	MURRAY
	Pourvoirie du lac Croche	CASTOR

- **Synthèse des mesures d'harmonisation**

L'harmonisation des secteurs d'intervention est réalisée par le MRNF en compagnie des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA). Les utilisateurs du territoire forestier ou leur représentant sont rencontrés afin de convenir des mesures répondant le mieux à leurs préoccupations.

Le tableau suivant résume les mesures convenues en fonction des enjeux soulevés lors de l'harmonisation des secteurs d'intervention.

Tableau 9 — Synthèse des mesures d'harmonisations par enjeu

Accès au territoire (12 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisations spécifiques	Mesures d'harmonisations génériques
Restreindre l'accès au territoire après période d'opération forestière.	Éviter de construire de nouveaux chemins forestiers dans une zone désignée. Éviter de créer de nouveaux chemins traversant les limites d'un territoire faunique structuré.	
Maintien ou amélioration de l'état des chemins multiusages	Convenir d'une modalité particulière d'entretien d'un chemin multiusage pendant les travaux (calendrier nivelage, rechargement, abrasif, etc.).	Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
Créer une synergie entre les travaux d'aménagement forestier et le développement d'infrastructure	Favoriser l'implantation de chemins carrossables.	
Maintien de l'intégrité des limites des territoires fauniques structurés	Déposer une demande de fermeture de chemin dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré. Les fermetures de chemin ne peuvent être garanties et font l'objet d'un processus distinct. Maintenir une lisière boisée à la limite d'un territoire, d'une zone, ou d'une infrastructure. Éviter de créer de nouveaux chemins traversant les limites d'un territoire faunique structuré.	

Communication (10 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Augmenter la prévisibilité des travaux d'aménagement forestier	Communiquer les opérations prévues un an à l'avance. Communiquer l'avancement des travaux périodiquement pendant les travaux ou à un moment précis des opérations.	Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.

Habitat faunique terrestre (21 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Maintien des caractéristiques d'un habitat pour la faune	Moduler le traitement sylvicole pour assurer la connectivité entre les forêts matures/couverts fermés/milieux humides. Aucune mesure recommandée. Selon l'analyse, l'habitat ou la connectivité demeure satisfaisant après la coupe.	

Maintien du potentiel acéricole (4 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Maintenir ou améliorer le rendement ou le potentiel acéricole.	Communiquer un élément spécifique à un moment précis pendant ou avant les opérations.	

Maintien et développement d'infrastructures (10 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Préserver les infrastructures en place (sentier, affiche, construction sommaire, etc.)	Protéger des sentiers/caches non couverts par la règlementation en vigueur. Maintenir les panneaux d'information/les affiches de désignation de territoire/les balises de sentier en place ou les réinstaller après les travaux.	
Maintien ou amélioration de l'état des chemins multiusages		Article 64 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) — carrossabilité
Créer une synergie entre les travaux	Discuter avec l'utilisateur concerné de la possibilité de	

d'aménagement forestier et le développement d'infrastructure	contribuer au développement d'une nouvelle infrastructure.	

Milieu aquatique et qualité de l'eau (14 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Prévenir et contrôler l'érosion des sols et le ruissellement de sédiments		Article 27 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) — Lisière boisée Articles 25 à 46 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) — lit des lacs et des cours d'eau, milieux humides boisés et non boisés, sédimentation, orniérage Articles 73, 75, 77 et 86 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) — stabilisation des chemins et techniques de stabilisation, stabilisation des ponceaux et déviation des eaux de ruissèlement. Articles 89, 90, 94 et 103 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) — conserver les attributs des frayères. Modalités particulières pour les sites fauniques d'intérêt (SFI) des espèces de poissons sensibles à l'aménagement (omble de fontaine, omble chevalier, doré jaune, touladi, ouananiche)

Paysage (29 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Maintien de l'intégrité du paysage en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau	Moduler le traitement sylvicole le long ou à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau pour réduire	

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
	l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain). Communiquer l'avancement des travaux périodiquement pendant les travaux ou à un moment précis des opérations. Élargir la lisière boisée prévue au RADF (largeur fixe). Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe le long ou à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain). Ne pas implanter d'aire d'ébranchage sur une section d'un chemin multiusage.	
Maintien de l'intégrité du paysage le long d'un aménagement récréatif ou visible à partir de celui-ci (site de villégiature, camping, sentier, belvédère, etc.)	Élargir la lisière boisée prévue au RADF (largeur fixe). Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe à proximité d'un site de villégiature pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain). Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe le long ou à proximité d'un aménagement récréatif pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain). Moduler le traitement sylvicole à proximité d'un site de villégiature pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).	

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Maintien de l'intégrité du paysage le long d'un chemin	Moduler le traitement sylvicole le long ou à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain). Ne pas implanter d'aire d'ébranchage sur une section d'un chemin multiusage.	Article 8 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) — lisière boisée.

Quiétude (15 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Augmenter la prévisibilité des travaux d'aménagement forestier	Communiquer les opérations prévues un an à l'avance.	
Quiétude des utilisateurs	Éviter d'effectuer des travaux pendant la période de fort achalandage d'un territoire/secteur donné.	
Quiétude pendant la période de chasse	Communiquer l'avancement des travaux périodiquement pendant les travaux ou à un moment précis des opérations. Communiquer un élément spécifique à un moment précis pendant ou avant les opérations.	Arrêter les travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

Transport des bois — Sécurité des utilisateurs (12 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation spécifiques	Mesures d'harmonisation génériques
Cohabitation avec la motoneige	Éviter de faire cohabiter la motoneige et le transport forestier (tablier, voie de contournement, calendrier de transport, etc.) Mettre en place de la signalisation routière au-delà des exigences règlementaires sur un tronçon désigné de	

	chemin multiusage (croisement de chemins, sortie des bois, etc.).	

3.9. Harmonisation antérieure de secteurs d'interventions

Voici la liste des secteurs d'interventions harmonisés au cours des dernières années, mais non récoltés.

Tableau 10 — Secteurs d'interventions harmonisés non récoltés

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Mandeville	Réserve faunique Mastigouche	VISON
Saint-Damien	S.O.	PILON
Saint-Côme Chertsey	S.O.	RUISSEAU_BEAURIVAGE
Saint-Damien Territoire non organisé	ZEC des Nymphes	LALA_DIURNE
Saint-Zénon	S.O.	CANARD
		RONDEAU_FRID
Saint-Michel-des-Saints	S.O.	TRUITE
		PRICE
		BARRAGE_INTERBANDE
Territoire non organisé Mandeville	Réserve faunique Mastigouche	HIRONDELLE
Territoire non organisé Notre-Dame-de-la-Merci Saint-Côme	S.O.	CADIEUX_CONSCRIT
Territoire non organisé / Saint-Michel-des-Saints	ZEC Collin	BORY
Territoire non organisé	Pourvoirie du Milieu	PUNCH et PUNCH_CO
	Réserve faunique Mastigouche	SAUTERELLE_OUEST
	Réserve faunique Rouge-Matawin	TAVERY
		LUMINA
		BERGERAC_NE_MONTAGNAC
		MATAWIN
	ZEC Boullé	YVON
		MISERE
		KANIEOKAMACIK
		OPIKWI
		PUPPY_CHEMIN

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
	ZEC Boullé Pourvoirie du Milieu	IRON
	ZEC Boullé ZEC Collin	RIV_MILIEU_MERLE
	ZEC Collin	RIVIERE_DU_MILIEU
		CORNEMUSE
		BROUILLE
	Pourvoirie Vent de la Savane	TINERABLE
Territoire non organisé	S.O.	AULNAIES
		CHAVILLIERS_VILLIERS_CO
		CONTRAINTE_CASEY
		GUENARD
		POSTE_EST
		RIVIERE_DU_POSTE

4. Évaluation et amélioration continue

Cette section provient du sondage ayant été transmis à l'ensemble des délégués et des substituts membres de la Table GIRT 062. Les résultats du sondage sont regroupés sous forme de constats et de recommandations des membres. Par la suite, l'organisme responsable de la Table GIRT présente les constats de l'année découlant sur ses recommandations. Le taux de participation au sondage est de 26 %, soit 10 répondants sur 38 délégués et substituts.

4.1. Membres de la TGIRT

- **Rôle du délégué**

La compréhension du rôle des délégués ne représente pas un enjeu. La rencontre d'intégration aux nouveaux délégués et l'interaction avec la planification forestière aident à mieux comprendre le rôle des différents membres de la Table GIRT.

- **Réalisations**

Selon les délégués de la Table GIRT, les grandes réalisations de l'année 2023-2024 sont les suivantes :

- Le comité de travail sur l'acériculture ;
- La reprise du comité de travail sur les AIPL ;
- Les efforts d'harmonisations ;
- La visite terrain ;
- Les efforts pour transférer de la connaissance aux participants.

- **Défis**

Selon les délégués de la Table GIRT, les défis de l'année 2023-2024 sont les suivants :

- Le moratoire de la communauté atikamekw sur les coupes forestières qui diminue davantage la prévisibilité forestière et augmente la pression d'harmonisation dans le sud de l'unité d'aménagement ;
- Harmoniser des chantiers afin d'atteindre l'objectif du 300 % de chantiers harmonisés ;
- La cohabitation des usagers ;
- Le nombre de rencontres trop élevées et leur efficacité ;
- L'adaptation de la nouvelle coordination de la Table.

- **Constats et recommandations**

La rencontre d'intégration aux nouveaux délégués et l'interaction avec la planification forestière aident à mieux comprendre le rôle des différents membres de la Table GIRT. Néanmoins, un rappel à l'ordre du jour pourrait être réalisé une fois par année sur certains points du rôle de délégué. Des rencontres par groupe d'intérêt seraient également intéressantes.

Les outils ou connaissances mis à la disposition des membres répondent en partie aux besoins des utilisateurs du territoire. Les outils suivants faciliteraient la compréhension et la prise de décision :

- Un lexique d'acronyme pour le sujet discuté lors de comité ciblé, de sous-comité et de rencontre de la Table ;
- Une fiche de besoins et préoccupations selon chaque groupe d'utilisateurs ;
- Présenter une carte du secteur à harmoniser avec une vue d'ensemble ainsi que des secteurs antérieurs ;
- Ajouts de données à la carte interactive et au site internet de la Table :
  - Limites bassins versants ;
  - État en direct des chemins forestiers et des ponts et ponceaux ;
  - Mise à jour des opérations, fin de travaux ou chantier arrêté temporairement.

La formation sur Forêt ouverte a été appréciée ;

Des présentations réalisées, par des partenaires externes à la Table, sur les enjeux sont vraiment appréciées, notamment le projet de la Table GIRT de la Capitale-Nationale sur l'aménagement intégré de l'habitat de l'orignal. Cette dernière a marqué le début du comité orignal.

Les membres soulignent que les sujets suivants devraient être abordés pour l'année 2024-2025 :

- Prévisibilité moyen terme ;
- Gestion du réseau routier et de ses infrastructures ;
- Potentiel acéricole, moyen, long terme ;
- Habitats fauniques et connectivité.

Certains membres recommandent de développer des OLA, notamment pour prendre en compte en amont les préoccupations liées au paysage, habitat faunique et au potentiel acéricole.

4.2. Organisme responsable de la coordination de la TGIRT

- **Constats**

Le constat initial fait par la coordination montre que la Table GIRT a évolué au fil du temps vers une approche plus opérationnelle, en se concentrant sur l'harmonisation chantier par chantier. Cela a eu des effets positifs, notamment en créant un sentiment d'appartenance parmi les membres, favorisant la cohésion et une participation active aux travaux de la Table.

Cependant, cette approche présente également des défis. En se focalisant sur l'opérationnel, la pression s'est accrue sur le processus d'harmonisation, surtout avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs en

forêt, attirés par la proximité de la région avec la couronne nord de Montréal. Lanaudière, tout comme les Laurentides, est une destination de choix pour les activités récréotouristiques et de villégiature. Depuis la pandémie de Covid-19, le nombre d'utilisateurs, qu'ils soient nouveaux ou permanents, a considérablement augmenté également.

La consultation du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de 2024 reflète cette nouvelle réalité avec un nombre important de commentaires reçus, soit 466. Ce constat soulève également d'autres enjeux à prendre en considération :

- Cible de 300 % de chantiers harmonisés non atteinte avec 100 % ou moins de chantier d'harmonisé et cause les réalités suivantes :
  - Absence de prévisibilité ;
  - Pression au niveau de l'harmonisation des chantiers afin de garantir l'approvisionnement au bénéficiaire de garantie d'approvisionnement.
- Temps des rencontres accaparé pour l'harmonisation des chantiers ;
- Besoin de rencontre supplémentaire pour harmoniser rapidement des chantiers.

Recommandations

Face à ces constats, il est évident qu'il faut prendre en compte les préoccupations des utilisateurs au niveau tactique de la planification afin de diminuer les besoins en harmonisations. C'est pourquoi les recommandations suivantes sont émises :

- Adapter notre cadre et processus d'harmonisation, notamment en ce qui a trait l'harmonisation des chantiers afin de libérer davantage de temps de rencontre pour traiter les enjeux, stimuler des projets d'acquisitions de connaissance, de la documentation d'enjeux et des présentations de partenaires externes ;
- Se doter d'un processus de traitement des enjeux afin de traiter systématiquement les enjeux et d'optimiser le temps de travail des sous-comités ;
- Stimuler un ou des projets d'acquisitions de connaissances afin de conscientiser les membres des outils dont la Table possède pour traiter les enjeux. Il serait intéressant d'explorer la possibilité de réserver une partie des montants du PADF pour les projets d'acquisitions de connaissances.

Annexe I
Harmonisation 2023-2024 — Résultat du sondage annuel destiné aux utilisateurs

*** Veuillez noter que les commentaires ont été ajoutés tels qu'ils ont été inscrits tel que reçu dans le sondage*

Question 1 : À quelle catégorie d'utilisateurs appartenez-vous ? Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

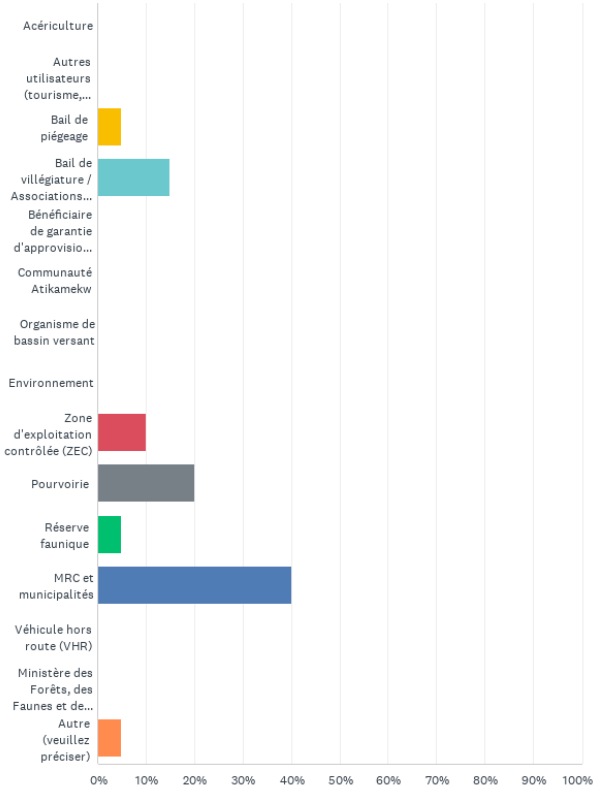

Question 2 : Le responsable des opérations est-il entré en contact avec vous avant ou pendant les opérations pour lesquelles vous étiez concerné ?

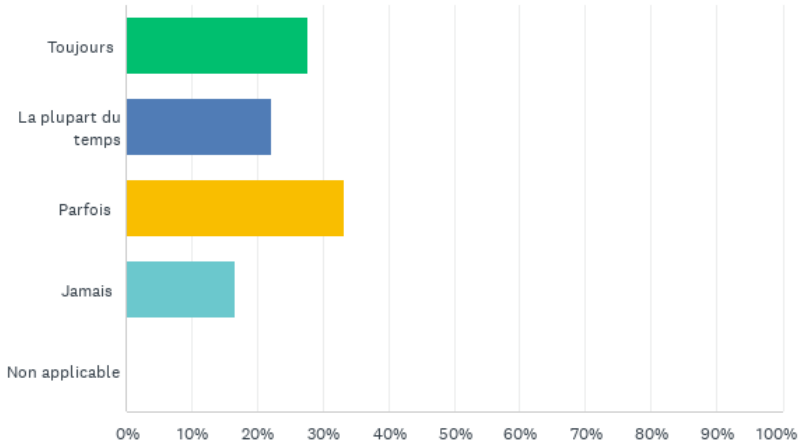

Commentaires :

- C'est pas mal toujours du dernière minutes
- Je ne suis pas concerné par les travaux en cours. Précédemment oui on me contactait mais pas toujours.
- Il entre probablement en contact avec les intervenants locaux touchés (municipalité, TNO, citoyens, associations).
- Ça dépend de l'entrepreneur
- On ne se sait pas vraiment quand les opérations commencent
- L'avis, dans le cas des territoires structurés sous bail, devrait être fait un an avant (réservations, logistique etc.).

Question 3 : L'avis de 15 jours avant le début des travaux vous-a-t-il été utile ?

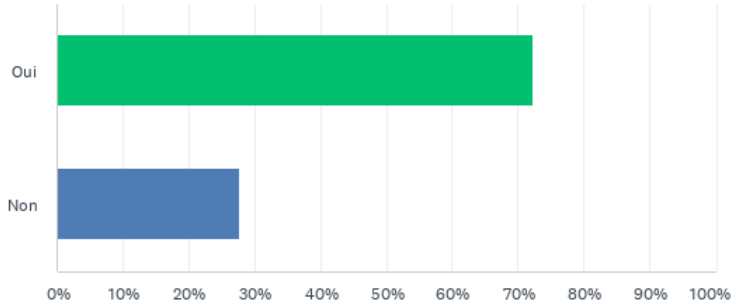

Commentaires :

- Pour anticiper les problèmes le cas échéant et donner de l'information à ceux qui n'ont pas l'avis.
- Je reçois rarement un avis
- Souvent on n'a pas d'avis …. Ça dépend du chantier
- Quand on le reçoit… très rarement

- Je ne l'ai pas reçu

Question 4 : L'avis comprend toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des travaux (nom t coordonnées du responsable de chantier, plan de coupe proposé avec voirie forestière à construire ou à améliorer ainsi qu'un calendrier des opérations).

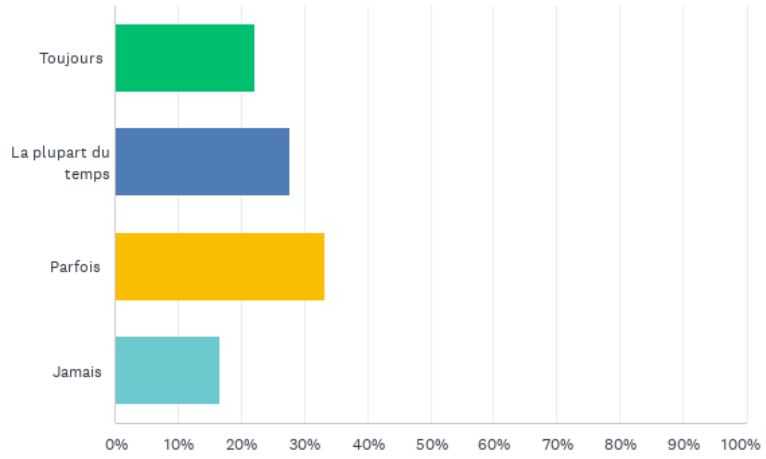

Commentaires :

- Pas reçu
- les forestiers changent souvent de plan ou de chemins a la derniere minute.... c'est pas nouveau
- Il est difficile pour les pourvoyeurs d'avoir des réponses. Les gestionnaires des territoires fauniques structurés devraient être consultés et partie prenante dès le début de la planification. Ceci éviterait un grand nombre de problème et simplifierait fortement les opérations (connaissance parfaite de leur territoire et de ses spécificités)
- Rarement

Question 5 : Pour les chemins vous concernant, avez-vous été en mesure de définir l'état initial à maintenir avec le responsable des opérations avant le début des travaux ?

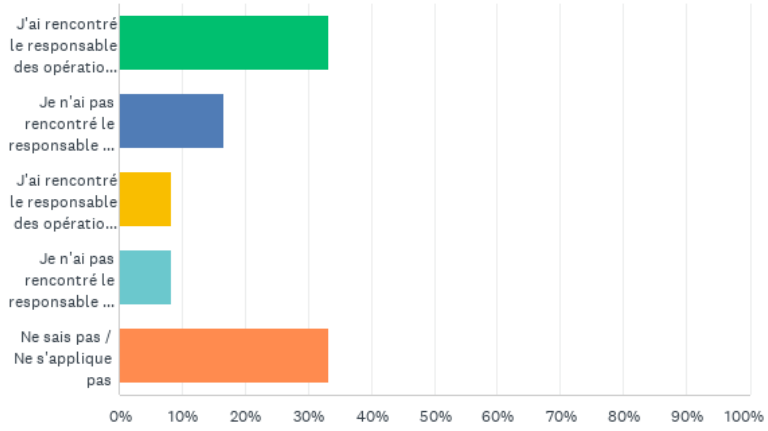

Commentaires :

- Rencontre avec le responsable mais pas parlé des chemins
- Ça depend du chantier.... le chantier dans la pourvoirie l'an passée… secteur lac de la tour je pense.... je giga gros massif tout buché dans la ZEC Collin limite de la pourvoirie… les travailleurs voyageaient par notre chemin du chalet judy pour rejoindre la broquerie… un genre de 15 km vers le chemin broquerie… les pick up se sont succédés tout le mois de novembre et decembre dans le dégèle… donc cette année le chemin est plein de trous… pis on chiale pas !! aussi les

andins seront fait quand ?? je vais tout gratter le chemin et apres y vont passer avec la pelle tout briser.... c'est fabuleux les coupes !!

- Outre la rencontre, le ministère devrait exiger des gestionnaires faunique un dossier clair comprenant photos et vidéos.
- Très rarement il nous consulte, c'est nous qui devons les contacter

Question 6 : La qualité des chemins a-t-elle été maintenue pendant et après les opérations ?

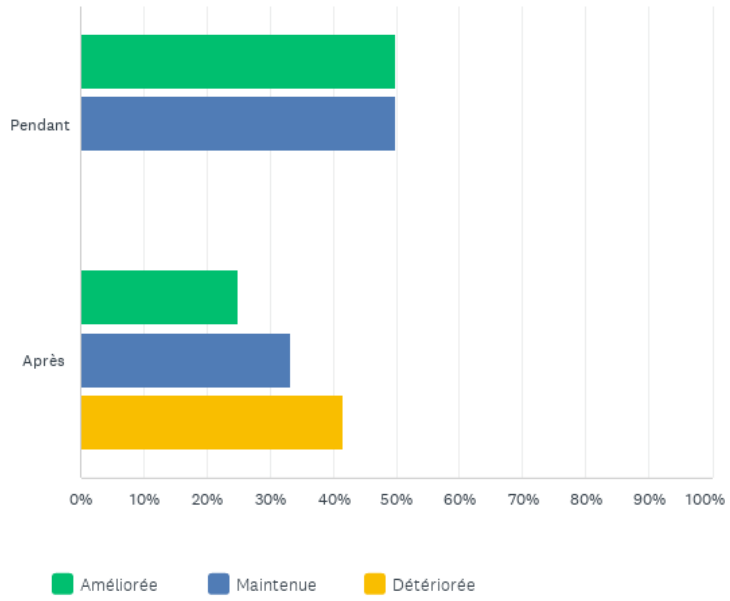

Question 7 : Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?

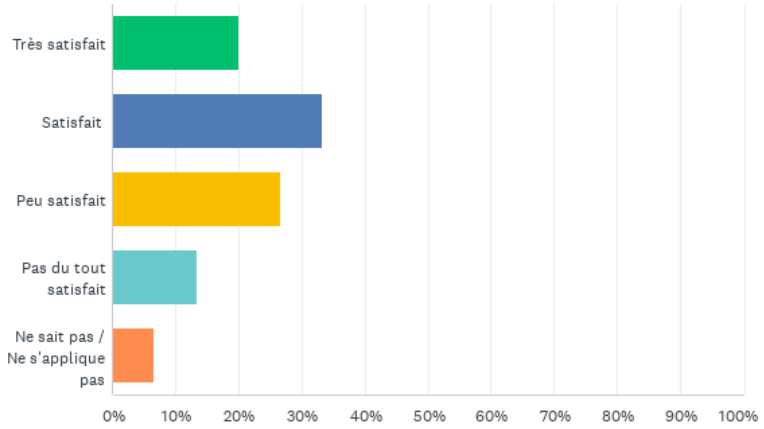

Commentaires :

- Pour ce secteur .... Je ne voulais pas de chemin qui venait de la ZEC Boullé… après traverse la ZEC Collin et fini dans la pourvoirie du milieu.... un chemin, 3 territoires traversés et aucun contrôle faisable… ça c'est du développement durable !! et finalement les travailleurs prenaient notre chemin (chalet judy) pour aller bucher et l'ont tout brisé …. On attend encore que le chantier soit fini, les andins, pour gratter le chemin…
- Le cas remonte à 2014, j'espère que les nouveaux règlements sont appliqués depuis.
- Pas eu de commentaire des utilisateurs concernés.
- En général le chemin est amélioré, mais en quittant les chantiers un coup de grandeur pour mettre les chemins convexes serait mieux pour éviter que l'eau brise les chemins plats de transport forestier ….

Question 8 : Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?

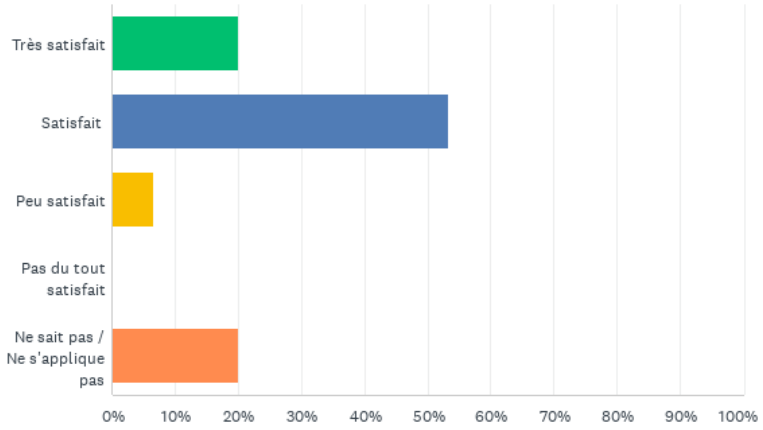

Commentaires :

- Souvent la foresterie ou les aménagements arrêtent 1 journée avant la chasse et recommence tout de suite après
- Les travaux non commerciaux sont souvent plus problématique
- Il est parfois plus simple et logique d'annuler une saison de chasse, surtout si on sait un an d'avance… Sur les petits territoires la cohabitation est presqu'impossible. Sur les gros c'est plus facile !
- Cela améliore assurément l'expérience pour les touristes chasseurs venant dans Lanaudière.
- Difficile pour les forestiers mais ils le font…..

Question 9 : L'enchérisseur est-il entré en contact avec vous avant les opérations pour lesquelles vous étiez concerné ?

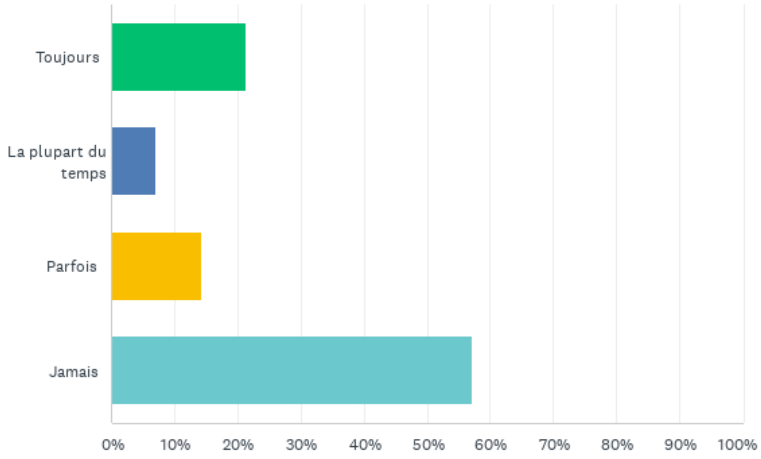

Commentaires :

- Je n'ai pas eu la chance de faire affaire avec un BMMB j'ai tellement hâte !!
- Ne sais pas pour les utilisateurs concernés
- Pas encore eu à faire avec un BMMB

Question 10 : Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?

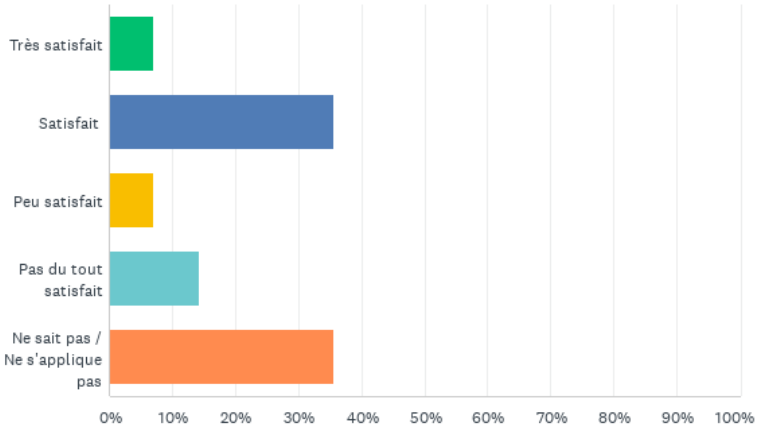

Commentaires :

- En espérant une application à la lettre lors des prochaines interventions

Question 11 : Le responsable des opérations est-il entré en contact avec vous avant ou pendant les opérations pour lesquelles vous étiez concerné ?

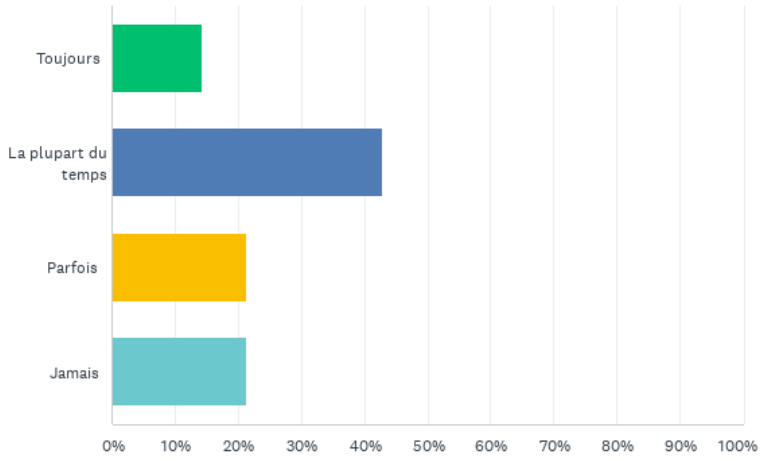

Question 12 : L'avis de 15 jours avant le début des travaux vous a-t-il été utile ?

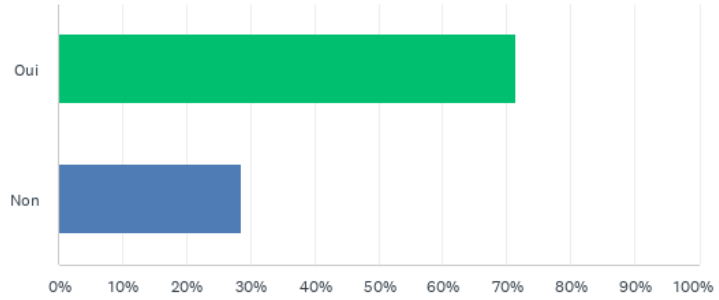

Commentaires :

- 1 mois avant serait encore mieux !!!
- C'est très important pour la Zec de savoir ce qui arrive sur le territoire
- Je l'ai recois rarement
- Planifier nos activités clients
- Souvent on la reçoit pas

Question 13 : Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?

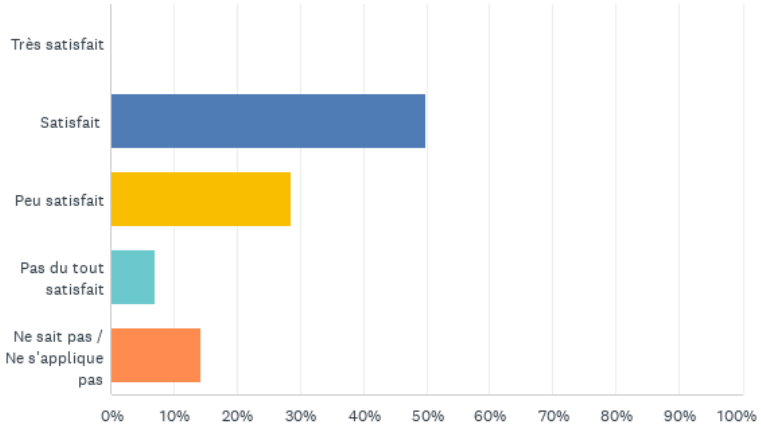

Commentaires :

- Aimerais être informé toujours

Question 14 : Les mesures d'harmonisation spécifiques vous concernant ou concernant les utilisateurs que vous représentez ont-elles été respectées ?

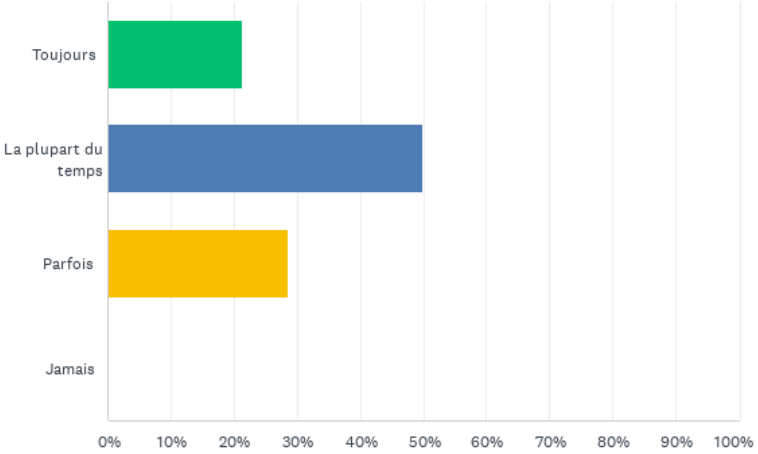

Commentaires :

- Souvent on arrive a une entente… qui peut etre modifié a la derniere minute par les forestier ou les autochone… l'Harminosation fonctionne mais souvent je me suis fait fourrer… un chantier sur 2 a des changements majeurs habituellement on fait quoi quand tout change ?? la prochaine fois je bloque le chantier… ca fait 2 ponts qui me sont promis et qui n'ont pas étés fait.... l'harmonisation c'est seulement pour bien parraitre on a pas de recour quand l'harmonisation N'est pas respecté… on est rien pour les indiens et les forestiers
- Parfois elles sont rejetés comme par exemple pour la protection du paysage et les endains qui sont présents même si on mentionne de ne pas laisser ces tas de branches en bordure du chemin ou le paysage est détruit par le processus d'entretien des chemins qui ne fait pas partie

de l'harmonisation c'est le ministère qui manque à son travail et qui ne fait rien lorsque nous dénonçons ces choses
- Lors des interventions, la quasi totalité des accords n'a pas été respecté
- L'harmonisation avec les pourvoiries est importante, mais au final c'est les atikamecks et les forestiers qui décident …. Mêmes si certains points sont ultra important pour le pourvoyeur…. Comme les ponts !!

Question 15 : Êtes-vous satisfait de l'application de cette/ces mesure(s) ?

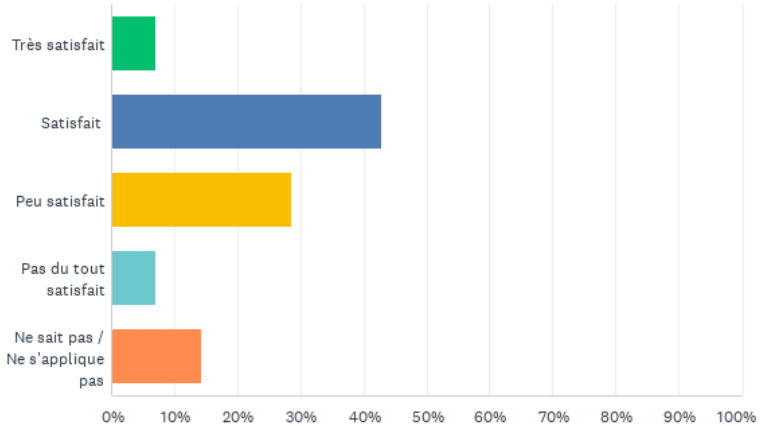

Commentaires :

- Aucun recours quand il y a des changements de derniere minute
- Il faudrait des conséquences plus sérieuses en cas de non respect
- J'ai eu des changements majeurs sur 3 des derniers chantiers sur la pourvoirie…. Pour moi l'harmonisation n'est pas vraiment une harmonisation…. C'est plus une consultation et après les décisions finales sont prises par les forestiers et autochtones

Question 16 : Je consulte le site internet de la Table GIRT 062 ?

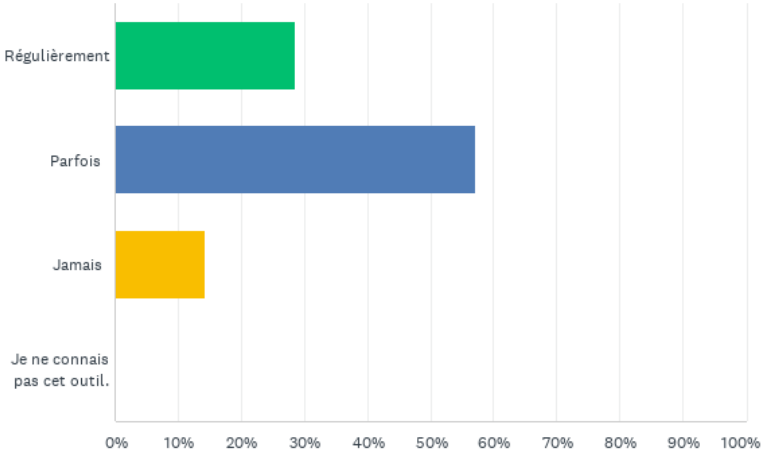

Question 17 : Je consulte la carte interactive en ligne disponible sur le site internet de la Table GIRT 062 ?

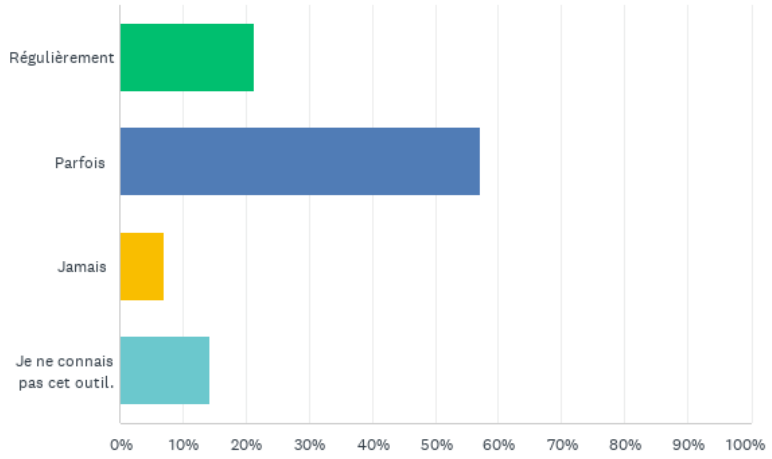

Question 18 : Je consulte le tableau de suivi des travaux forestiers sur le site internet de la Table GIRT 062 ?

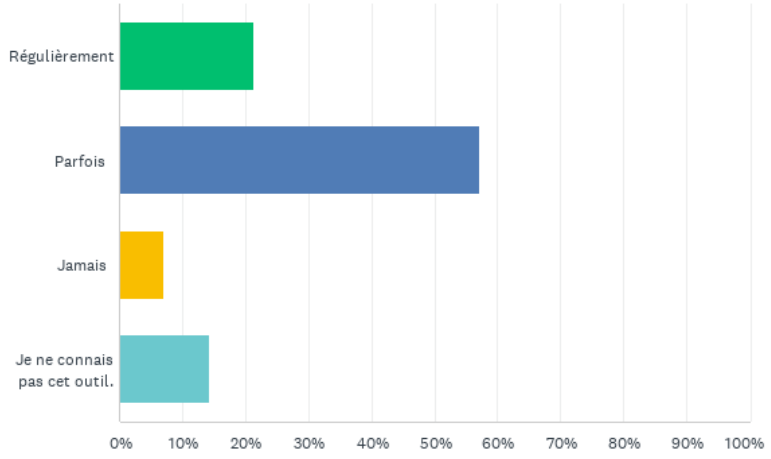

Question 19 : Quels éléments pourraient être améliorés ou quelles informations pourraient être ajoutées au site internet de la Table GIRT ?

- Publiciser davantage cet outil. Peu de monde le consulte et savent que ça existe
- Pertinent et clair !
- Meilleure transmission de l'information
- je ne suis pas assez habitué avec la carte pour faire des recommandations
- Rien de particulier
- Meilleure publicité afin de rejoindre plus d'usager
- Que l'on puisse écrire des commentaires selon le secteur ….

- la communication et le fait d'écouter les demandes. Le tout semble être un processus déjà décidé d'avance. On se soucie peu de l'impact sur la population et sur les sentiers en forêts. La compensation du gouvernement est minime par rapport aux impacts sur les chemins des municipalités.

Question 20 : D'une manière générale, quel est votre niveau de satisfaction concernant le processus d'harmonisation dans les secteurs d'intervention ?

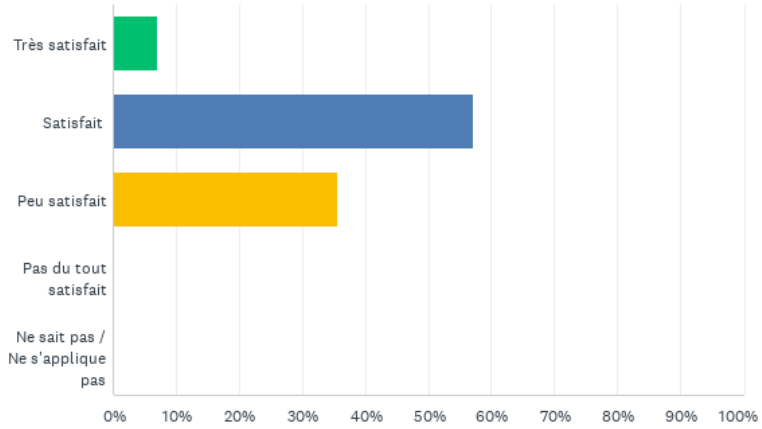

Commentaires :

- Il y a toujours place à l'amélioration
- Besoin de plus d'implication des gestionnaires de territoires structurés, en amont.
- Ça dépend de l'entrepreneurNous sommes consultés mais ce que l'on dit à peu d'influences

Question 21 : D'une manière générale, quel est votre niveau de satisfaction concernant l'application des mesures d'harmonisation dans les secteurs d'intervention ?

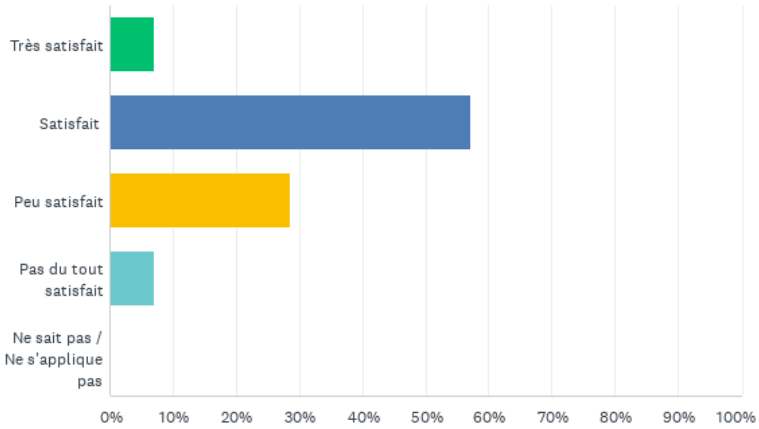

- c'est bien quand c'est respecté souvent non respecté je demande qu'il y ait des consequences plus importantes quand il y a des changement..... souvent l'harmonisation sert a rassurer le pourvoyeur… apres sur le terrain ca change beaucoup

- Continuer à s'améliorer, mieux communiquer nos enjeux et leurs importance, améliorer la compréhension du ministère sur nos enjeux et améliorer l'écoute et la prise en compte de nos enjeux par le ministère
- Besoin de réelles conséquences pour les contrevenants
- Souvent elles ne sont pas respectées
- Ce dépend de l'entrepreneur

Question 22 : Selon vous, quelles connaissances ou quels outils faciliteraient la prise en compte de vos besoins en lien avec l'aménagement forestier ?

- Connaître l'ensemble du récréotouristique et de la villégiature, potentiel acéricole, aires protégées pour la faune avant de faire de la planification forestière.
- plus de controle apres coupe rencontre avec gens du ministere et visite du secteur coupé J'aimerais bien aller voir ce secteur avec vous et qu'on discute des coupes et chemins....
- Bonne ambiance de travail, bonne communication et bonne écoute, respect de tous les partis
- L'implication des gestionnaires de territoires structurés dès le début de la planification.
- La méthode actuel fonctionne bien
- Communiquer avec les usagers visés
- Une plus grande ouverture de la part des forestiers
- Le contact avec les villégiateurs, n'est pas évident lorsque celui-ci n'est pas membre du RLTP. Je n'ai pas les infos pour le contacter comme par exemple sont no. de téléphone et ou son courriel. Je dois faire des recherches sur Canada 411 pour être en mesure de discuter avec le villégiateur. Je suis conscient des mesures de confidentialité que la MRC doit respecter, mais le RLTP qui est le représentant officiel auprès du MRNF devrait avoir accès à ces informations par le biais des données maintenues par la MRC. Le RLTP est en accord de signer les documents requis de non divulgation des informations des villégiateurs
- Suivi plus régulier et rigoureux avec l'entrepreneur au différentes étapes des travaux
- De mesurer réellement le avant, pendant et après le passage des équipements et du transport de bois.